EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL De La COMMUNE d'EYZERAC Procès-verbal de la Séance du 29 janvier 2021

<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Nombre de Membres : Quinze

Etaient présents: Mesdames et messieurs BOST Claude, GIBEAU Frédéric,, LATOUR Françoise, VIALLE Jacqueline, BAPPEL Annick, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, DUBREUIL Frédéric, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, PIQUET Dominique, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence.

Etaient absents excusés : Madame PLANCHER Céline **Madame Jacqueline VIALLE a été élue secrétaire de séance**

Date de convocation : 21 décembre 2020

L'an deux mille vingt et un, le-vingt-neuf janvier, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur BOST Claude élu maire en application de l'article L2122-7 et 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Ordre du jour :

- Aménagement de la traversée du bourg : Présentation du projet réalisé par l'Agence technique départementale de la Dordogne
- Aménagement de la traversée du bourg : sollicitation des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Dordogne
- Devis chambre froide pour le local associatif
- Délibération : Devis du tableau numérique
- Affaire DESCHAMPS Serge/Commune: pourvoi en cassation
- Permis de construire DESCHAMPS Jean Pierre
- Devis d'une armoire en inox pour la cantine scolaire
- Délibération : Centre de gestion, avancements de grade
- AFAF: Délimitation du périmètre de la deuxième opération
- AFAF : Constitution de la commission pour la deuxième partie de l'opération
- Lotissement (programmation des travaux)
- Prévention routière, nomination d'un référent
- Convention fourrière 2021 : adhésion
- Questions diverses

Objet: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2020, l'approuve à l'unanimité.

Délibération 2021-01 : Aménagement de la traversée du bourg : Sécurisation.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet de faisabilité réalisé par l'Agence technique départementale de la Dordogne concernant les travaux d'aménagement de sécurisation de la traversée du bourg, celui-ci étant annexé à la présente délibération. Le montant des travaux TTC comprenant les frais de maîtrise d'œuvre et la mission SPS s'élèverait à 128 304 euros.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie des travaux de réfection de la voirie, fortement dégradée, doit-être prise en charge par le Conseil Départemental de la Dordogne pour un montant TTC évalué à 38700 euros HT soit 46440 euros TTC.

Le reste à charge de la Collectivité s'élèverait à 78148.80 euros TTC soit 65 124 euros HT comprenant le montant des honoraires.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE le projet de l'agence technique départementale de la Dordogne concernant les

travaux d'aménagement de sécurisation de la traversée du bourg, annexé à la

présente délibération.

VALIDE l'estimation des travaux, réalisée par l'agence technique Départementale

concernant l'opération de sécurisation de la traverse du bourg.

DECIDE de lancer l'opération « Travaux d'aménagement de sécurisation de la traversée du

bourg ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021

Délibération 2021-02 : Aménagement de la traversée du bourg : Demande de subvention DETR auprès de l'Etat

Par délibération 2021-01 en date du 29 janvier 2021, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération « Sécurisation de la traverse du bourg-route départementale 76 ».

Le montant global des travaux HT s'élèverait à 65 124 euros.

Considérant la possibilité de déposer jusqu'au 31 janvier un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2021 en présentant le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES			MONTANT RESSOURCES		
Désignation	Montant total HT €	Taux %	Désignation	Montant total HT €	Taux %
Travaux préparatoires	6700	10,3	DETR	16281	25
Terrassements généraux	6000	0	CONTRAT de TERRITOIRE	15 075	23
Réseau eaux pluviales	9100	14			
Réseau fibre	9000	13,8	PART COMMUNALE	33768	52
Voirie	5000	7,8			
Caniveaux, bordures et sols	22200	34			
Mobilier	6700	10,3			
Espaces verts	1600	2,4			
Maîtrise d'œuvre et missions SPS	4824	7,40			
MONTANT TOTAL OPERATION	65 124	100.00	TOTAL RESSOURCES	65 124	100

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE l'estimation des travaux, réalisée par l'agence technique Départementale

concernant l'opération de sécurisation de la traverse du bourg pour un montant

total HT de 65 124 euros.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR et à signer tous les

documents relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021

Délibération 2021-03 : Aménagement de la traversée du bourg : Sécurisation. Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental de la Dordogne.

Par délibération 2021-01 en date du 29 janvier 2021, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération « Sécurisation de la traverse du bourg-route départementale 76 ».

Le montant global des travaux HT s'élèverait à 60300 euros hors frais d'étude.

Considérant la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du contrat de Territoire 2021 auprès du Conseil Départemental de la Dordogne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du conseil départemental au titre du Contrat de Territoire pour l'année 2021 en présentant le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES			MONTANT RESSOURCES		
Désignation	Montant total HT €	Taux %	Désignation	Montant total HT €	Taux %
Travaux préparatoires	6700	11.1	DETR	16 281	27
Terrassements généraux	6000	0	CONTRAT de TERRITOIRE	15 075	25
Réseau eaux pluviales	9100	15.1			
Réseau fibre	9000	15.0	PART COMMUNALE	28 944	48
Voirie	5000	8.3			
Caniveaux, bordures et sols	22200	36.8			
Mobilier	6700	11.1			
Espaces verts	1600	2.6			
MONTANT TOTAL OPERATION	60300	100.00	TOTAL RESSOURCES		100

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE l'estimation des travaux, réalisée par l'agence technique Départementale

concernant l'opération de sécurisation de la traverse du bourg pour un montant

total HT de 60 300 euros.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du contrat de Territoire 2021

auprès du Conseil Départemental de la Dordogne et à signer tous les documents

relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021

Délibération 2021-04: Travaux Local associatif: Chambre froide

Par délibération 2020-66 en date du 21 décembre 2020 les membres du conseil municipal ont validé les devis présentés ci-dessous.

DE	EVIS SALLE ASSOCIAT	IVE	
Lots	Entreprises	нт	TTC
Plomberie / Appareillages	F.BRETON	4 005,93 €	4 807,12 €
Platerie/ Peinture/ Carrelage	NOEL MOUNEY	15 188,00 €	18 225,60 €
Chambre Froide / Doublage	PERIGORD FROID	14 857,78 €	17 829,34 €
Menuiseries	P.DEMONTPION	5 383,00 €	6 459,60 €
Electricité	H.DUTHEIL	1 822,00 €	2 186,40 €
	1	41 256,71 €	49 508,05 €
Ecart avec Budget		1 536,71 €	
Auto-financement commune		9 999,15 €	

Une négociation a été entreprise avec la société Périgord froid, celle-ci a transmis une nouvelle offre s'élevant à 17160 euros TTC soit une remise de 669.34 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider la nouvelle offre et dit que les crédits seront suffisants aux BP 2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE le devis de la Société Périgord Froid d'un montant de 17 160 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021

Délibération 2021-05 : Ecole numérique : Opération renouvellement de l'équipement

Fin août 2020, la Commune a déposé une demande de subvention auprès de l'éducation nationale dans le cadre d'un appel à projets « Ecole numérique » pour favoriser la mise en place ou le remplacement du matériel numérique au sein des écoles rurales.

Notre dossier a été retenu comme 51 autres dans le département de la Dordogne. Une subvention a été accordée à la Commune d'Eyzerac équivalent à 50 % du montant total TTC du projet à hauteur maximale de 7000 euros.

Par délibération 2020-67 en date du 21 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » avec l'académie de Bordeaux.

Un nouveau devis négocié de fourniture et installation du matériel numérique nous a été communiqué par la société PSI pour un montant total TTC de 14033,34 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider le devis présenté et dit que les crédits budgétaires seront ouverts pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider la nouvelle offre et dit que les crédits seront suffisants aux BP 2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE le devis de la PSI domicilié à Bruges (Gironde) d'un montant de 14 033.34 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021

Délibération 2021-06 : Affaire DESCHAMPS Serge/ Commune d'Eyzerac

Par délibération 2020-68 en date du 21 décembre 2020, le conseil municipal a donné délégation à monsieur le maire pour ester en justice dans l'affaire opposant la commune d'Eyzerac à monsieur DESCHAMPS Serge suite à la notification reçue de pourvoi en cassation.

Monsieur le Maire conformément à la demande des membres du conseil municipal s'est rapproché de Maître BENICHOU qui lui a communiqué les coordonnés d'un confrère maître MAMAN avocat au barreau de Paris, compétant pour plaider à la cour de cassation.

Les honoraires s'élèveraient pour Maître MAMAN à 3500 euros et pour Maître BENICHOU 1500 euros (frais correspondant au suivi et transfert du dossier initial à Maître MAMAN).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans

l'affaire précitée.

DESIGNE Maître BENICHOU, avocat au barreau de Périgueux pour assurer le suivi du dossier

DESIGNE Maître MAMAN, avocat au barreau de Paris pour assurer la défense de la Commune dans cette instance à la Cour de Cassation.

Délibération 2021-07 : Permis de construire DESCHAMPS Jean-Pierre

Lors de la séance du conseil municipal en date du 23 septembre 2020, monsieur le maire avait informé les membres du conseil qu'il avait reçu Monsieur DESCHAMPS Jean Pierre concernant un projet de construction d'un hangar en lien avec son activité professionnelle (travaux publics).

Le conseil municipal avait demandé d'informer monsieur DESCHAMPS Jean Pierre sur le fait que l'accord de son permis de construire serait conditionné à la création d'un nouvel accès sur la route communautaire VIC 007 allant de Thiviers vers Corgnac sur l'Isle afin de préserver la voirie communale existante frappée d'un arrêté de limitation de tonnage de 10 tonnes (Arrêté municipal A2020-05 en date du 01/12/2020).

Monsieur DESCHAMPS Jean Pierre, suite à cette information, a déposé un permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage pour du matériel d'apiculture. Après instruction de sa demande par le service urbanisme de la communauté de communes Périgord Limousin, la commune doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE

Un avis favorable à la demande du Permis de Construire d'un hangar de stockage de matériel apicole comme déclaré dans le permis de construire numéroté PC02417120J0006 sous les conditions suivantes :

- Respect de la limitation de tonnage de 10 tonnes sur les voies frappées par l'arrêté municipal A2020-05 en date du 01/12/2020.
- Si la limitation de tonnage ne peut être respectée, prévoir la construction d'une voie d'accès rejoignant la propriété de Monsieur DESCHAMPS Jean-Pierre à la voie intercommunale 007.

Délibération 2021-08 : Devis d'une armoire en inox pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un devis pour le remplacement d'une armoire en bois située dans la cantine scolaire. Celle-ci n'est plus conforme. Les services vétérinaires suite à leur inspection sanitaire ont demandé que celle-ci soit en inox au vu de la réglementation.

Le montant du devis réalisé par Périgord Froid s'élève à 1920 euros TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur l'achat de ladite armoire et dit que les crédits seront suffisants aux BP 2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

VALIDE le devis de la société PERIGORD FROID d'un montant de 1 920.00 € TTC.
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021 en section investissement.

Délibération 2021-09: Avancement de grade : création d'un emploi d'agent de maîtrise principal au 1er octobre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent peut prétendre au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1er octobre 2021.

Le cadre d'emplois d'agent de maîtrise territorial principal relève de la filière technique (catégorie C) de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise territoriale principal à raison de 32.02 heures par semaine à compter du 01 octobre 2021.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale principal à raison de 32.02

heures par semaine à compter du 01 octobre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT Que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2021.

Délibération 2021-10 : Aménagement foncier et forestier : Délimitation du zonage de l'opération

Par délibération 2020-45 en date du 30 juillet 2020, le conseil municipal a validé le lancement de la nouvelle opération d'aménagement foncier et forestier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de délimiter la zone concernée.

Monsieur le Maire propose que le périmètre concerné soit constitué des sections cadastrales A, B, C et D

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

DECIDE que les sections

que les sections cadastrales A, B, C et D soient incluses dans le périmètre de

l'opération d'aménagement foncier et forestier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2021-11 : Aménagement foncier et forestier : Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier et forestier

Par délibération 2020-45 en date du 30 juillet 2020, le conseil municipal a validé le lancement de la nouvelle opération d'aménagement foncier et forestier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et Forestier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le tableau des représentants pour la CIAF suivant :

Maire	POST Claude	" Chantaguas " FYZEDAC	
1	BOST Claude	« Chantegros » EYZERAC	
Conseiller Municipal	PLANCHER Céline	« La Contarie » EYZERAC	
Conseiller Municipal	LACOSTE Eric	« Le Roujallet » EYZERAC	
Conseiller Municipal	LATOUR Françoise	« Monge » EYZERAC	
Propriétaire exploitant agricole	TARRADE Simon	« La Maisonnette » EYZERAC	
Propriétaire exploitant agricole	FONCY Guillaume	« Les Grésilles » EYZERAC	
Propriétaire exploitant agricole	GONTHIER Jean-Claude	« Lapeyre » EYZERAC	
Propriétaire Foncier de biens non bâtis	PUIVIF Yves	« Le Roujallet » EYZERAC	
Propriétaire Foncier de biens non bâtis	TARRADE Jean-Claude	« Bois Loubet » EYZERAC	
Propriétaire Foncier de biens non bâtis	PENARD Jean-Marc	« La Servolle » EYZERAC	
Propriétaire Foncier de biens non bâtis	GIBEAU Frédéric	« Labaurie » EYZERAC	
Propriétaire Foncier de biens non bâtis	CHEVAL Francis	« Le Bourg » ST PIERRE DE COLE	
Propriétaire forestier	CAILLAUD Alain	« Lapeyre » EYZERAC	
Propriétaire forestier	PICHAUD Nicole	« Monge » EYZERAC	
Propriétaire forestier	JULLY René	« Labaurie » EYZERAC	
Propriétaire forestier	MEYNARD Dominique	« La Réveille » EYZERAC	

Objet: Lotissement (programmation des travaux)

La parole est donnée à Monsieur GIBEAU Frédéric, premier adjoint.

Monsieur GIBEAU informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le mardi 26 janvier avec les différents intervenants en charge du l'opération « Lotissement » : Cabinet de géomètre, le syndicat d'eau

Le poteau EDF sera déplacé mi-février. Concernant l'extension du réseau d'eau potable, une négociation est cours sur la prise en charge des travaux avec le syndicat d'eau NORD EST PERIGORD. La commune a demandé un devis à la SAUR.

Objet : Prévention routière, nomination d'un référent

Par mail de 25 janvier 2021, la préfecture a sollicité la commune pour élire un référent sécurité routière sur le territoire communal.

Nom et Prénom du référent communal : LATOUR Françoise

Objet : Convention fourrière 2021 Adhésion annuelle

Monsieur le Maire donne connaissance d'une convention éditée par la Société protectrice des animaux de Marsac sur Isle concernant la mise à disposition de la fourrière.

Monsieur le Maire informe que le montant annuelle de l'adhésion annuelle auprès de la SPA s'élève à 481.10 euros soit 0,85 euros x 566 habitants.

Objet: Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune peut déposer auprès de l'éducation Nationale, dans le cadre du plan de relance, une demande de subvention pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE). La Commune doit se renseigner si son projet d'installation de bornes WIFI pour l'école peut faire l'objet d'un financement s'élevant à 70 %.

Monsieur le Maire informe que la commission environnement s'est réunie concernant la création de chemins de randonnée.

Monsieur le Maire informe que la commune peut déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour le projet changement de l'éclairage de la halle de sport et du système de chauffage de la garderie.